



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Lycée général et technologique
André BOULLOCHE
18 Bd Gutenberg
93190 LIVRY-GARGAN

<http://www.lyceebouloche.com>

01 56 46 90 00
01 56 46 90 05

ce.0931585T@ac-creteil.fr

Livry-Gargan, le 04 mai 2020

Le proviseur

Aux parents des élèves de 2^{nde}

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement scolarisé en 2^{nde}.

Mardi 28 avril, Monsieur le Premier Ministre a indiqué que la reprise des cours **dans les lycées ne s'effectuerait pas avant le début du mois juin**. En attendant les prochaines annonces à ce sujet qui sont attendues fin mai, tout en poursuivant le travail à la maison, il nous faut organiser les opérations de fin d'année.

Cette note vous présente :

- Les grandes lignes des **procédures d'orientation et d'affectation**.
- La restitution des **manuels scolaires et la réinscription au lycée**.

Ce calendrier prévisionnel peut être amené à évoluer en fonction du contexte lié à la l'épidémie de Covid-19. Je vous invite donc à suivre toutes les informations qui sont régulièrement communiquées à ce sujet sur le site internet du lycée ou dans Pronote.

A. Procédure d'orientation

Avant les conseils de classe :

Les **fiches de dialogue** seront remises aux élèves ou à leurs parents. Au regard de l'importance de ces documents et des délais imposés par les procédures, pour éviter les aléas liés à la distribution du courrier, les élèves ou leurs représentants légaux sont invités à se présenter au lycée **au cours de la semaine du 11 mai pour la récupérer (si le confinement est effectivement levé.)**. Dans le cadre des consignes sanitaires, pour éviter les regroupements, nous vous remercions de respecter le calendrier ci-dessous. Les dossiers seront remis individuellement à l'accueil du lycée. Les élèves ou les adultes chargés de récupérer les documents devront respecter les gestes barrières et les mesures de protection sanitaires mises en place (port d'un masque, distanciation sociale...). Ils ne devront pas stationner devant le lycée. *Les bulletins du 2^{ème} trimestre qui n'ont pas été envoyés seront joints à la fiche de dialogue.*

12 mai 2020	2 ^{nde} 01	Groupe 1	09h00 - 09h30
		Groupe 2	10h00 - 10h30
	2 ^{nde} 02	Groupe 1	11h00 - 11h30
		Groupe 2	12h00 - 12h30
13 mai 2020	2 ^{nde} 03	Groupe 1	14h00- 14h30
		Groupe2	15h00 - 15h30
14 mai 2020	2 ^{nde} 04	Groupe 1	09h00 - 09h30
		Groupe 2	10h00 -10h30
	2 ^{nde} 05	Groupe 1	11h00 – 11h30
		Groupe 2	12h00 – 12h30
15 mai 2020	2 ^{nde} 06	Groupe 1	09h00 – 09h30
		Groupe 2	10h00 – 10h30
	2 ^{nde} 07	Groupe 1	11h00 – 11h30
		Groupe 2	12h00 – 12h30
	2 ^{nde} 08	Groupe 1	14h00 – 14h30
		Groupe 2	15h00 – 15h30
	2 ^{nde} 09	Groupe 1	09h00 – 09h30
		Groupe 2	10h00 – 10h30
	2 ^{nde} 10	Groupe 1	11h00 – 11h30
		Groupe 2	12h00 – 12h30
	2 ^{nde} 11	Groupe 1	14h00 – 14h30
		Groupe 2	15h00 – 15h30

- Les familles renseignent ces fiches en effectuant une demande de poursuite d'étude (*3 de la fiche*). Les fiches doivent être déposées renseignées à l'accueil du lycée ou renvoyées par courriel (ce.0931585T@ac-creteil.fr) au plus tard le vendredi 29 mai 2020.

IMPORTANT

Vous aviez déjà formulé au 2^{ème} trimestre des vœux sur lesquels le conseil de classe a émis un avis provisoire parfois en désaccord avec les vœux formulés :

- Je ne saurais trop vous conseiller d'être à l'écoute de l'avis de l'équipe pédagogique de la classe qui a pour seul but d'accompagner votre enfant dans un parcours de réussite au lycée et dans l'enseignement supérieur dont l'accès est largement sélectif (mieux vaut un dossier solide dans une voie adaptée aux capacités de l'élève qu'un dossier fragile construit à grand peine dans une filière qui ouvrirait soi-disant plus de portes).
- **Pour les élèves envisageant la voie générale**, les élèves devront choisir 3 enseignements de spécialité. Il est important que ce choix soit en phase avec les recommandations de l'équipe pédagogique et les notes obtenues. Par ailleurs, les choix définitifs des enseignements de spécialité en 1^{re} générale ne pourront être satisfaisants qu'en fonction des spécificités d'organisation de l'établissement et de ses capacités d'accueil.
- J'insiste aussi sur l'existence de filières technologiques non proposées au lycée André Bouloche : STI2D, STL et ST2S - dont les contenus méritent d'être étudiés car ils peuvent être tout à fait adaptés au profil ou au projet de votre enfant. Par ailleurs, l'accès aux poursuites d'études courtes (Bac+2) s'effectue maintenant principalement après un bac professionnel (vers un BTS) ou un bac technologique (vers un DUT).
- Je vous invite en cas de doute sur l'orientation à ne pas hésiter dès maintenant, si cela n'a pas déjà été fait, à prendre contact avec le professeur principal, le CPE ou les psychologues de l'éducation nationale chargée de l'orientation (CIO).

Conseils de classe. Entre le 02 et le 04 juin 2020.

Le calendrier précis sera disponible sur le site internet du lycée. <http://www.lyceebouloche.com>
Les bulletins seront envoyés par courrier à l'issue des conseils de classe.

A l'issue des conseils, les fiches de dialogue seront transmises aux familles pour signature.

Si la proposition d'orientation est conforme à la demande de la famille, il suffit de la retourner signée à l'établissement.

Lorsque les propositions du conseil de classe ne sont pas conformes aux demandes des familles

- Si la famille accepte la proposition faite par le conseil de classe, il suffit de retourner la fiche de dialogue signée à l'établissement..
- Si le désaccord persiste : Dialogue avec le chef d'établissement. : le proviseur ou son adjoint reçoit ensuite les familles sur rendez-vous (appelez le secrétariat de direction) en présence du professeur principal selon les plages horaires ci-dessous (vendredi 05 juin ou lundi 08 juin 2020 IMPERATIVEMENT) et à l'issue de l'entretien notifie sa décision.

Calendrier prévisionnel du dialogue 2^{nde} - 2020

Classe		Dialogue	
2 ^{nde} 01	2 ^{nde} 02	Vendredi 05 juin 2020	14h00 à 15h30
2 ^{nde} 03	2 ^{nde} 04	Vendredi 05 juin 2020	15h30 à 17h00
2 ^{nde} 05	2 ^{nde} 06	Lundi 08 juin 2020	09h00 à 10h30
2 ^{nde} 07	2 ^{nde} 08	Lundi 08 juin 2020	10h30 à 12h00
2 ^{nde} 09	2 ^{nde} 10	Lundi 08 juin 2020	14h00 à 15h30
	2 ^{nde} 11	Lundi 08 juin 2020	15h30 à 17h00

Commission d'appel 1^{re} générale et séries de la voie technologiques

- Si le désaccord persiste après le dialogue, une fois que la décision du chef d'établissement est notifiée, la famille peut faire appel de celle-ci dans un délai de **3 jours. Date limite jeudi 11 juin 2020. 12h00.**
- La commission d'appel se déroulera le **Mardi 16 juin 2020.**
- L'appel porte sur le passage en 1^{re} générale ou la série de la classe de 1^{re} technologique, à condition que cette demande ait été précisée sur la fiche de dialogue avant le conseil de classe.

Demande de maintien en 2^{nde} GT ou redoublement exceptionnel.

A l'issue du dialogue, si le désaccord persiste, la famille peut demander un **maintien en classe de 2^{nde} GT**. Il est à noter qu'un redoublement exceptionnel peut être proposé à la famille dans des situations très particulières. Une fiche de dialogue spécifique sera transmise à la famille lors du dialogue. La commission d'appel pourra également être sollicitée en cas de désaccord.

B. Affectation

En fonction de la décision d'orientation ou du choix des élèves et familles, plusieurs situations sont possibles :

- **L'affectation en classe de 1^{ère} générale au lycée André Bouloche.**
L'élève orienté en 1^{ère} générale devra se réinscrire au lycée (voir p4).

Les élèves s'orientant en **1^{ère} générale et souhaitant changer d'établissement** (ex pour suivre des enseignements de spécialité non proposés au lycée ou qui déménagent dans le département), doivent **constituer un dossier de demande de changement d'établissement**. Ces dossiers seront remis aux élèves concernés à leur demande. Les demandes seront étudiées lors d'une commission départementale **le 29 juin 2020**.



PASSAGE EN 1^{ère} TECHNOLOGIQUE

- **Les élèves s'orientant vers une filière technologique STMG, STI2D, ST2S, STL... doivent remplir un dossier d'affectation d'admission (même pour le lycée André Bouloche dans le cas de la filière STMG).** Les élèves doivent effectuer des vœux qui seront saisis par l'établissement dans l'application Affelnet.
Les dossiers seront remis avec les fiches de dialogue aux élèves pouvant être concernés. Les dossiers dûment renseignés et signés doivent être retournés au lycée (secrétariat du proviseur) **au plus tard le vendredi 29 mai 2020 avec la fiche de dialogue**. La saisie informatique de ces vœux sera effectuée **au plus tard le 12 juin 2020**.
L'affectation sera notifiée aux élèves le 30 juin 2020.
- **Le maintien en classe de seconde ou le redoublement exceptionnel.**
Les élèves dont la demande de maintien en classe de 2GT aura été acceptée ou qui auront accepté un redoublement exceptionnel doivent remplir **un dossier d'affectation en 2^{nde} GT**. Les élèves doivent y indiquer des vœux d'affectation. Sauf exception, **ces dossiers seront distribués aux élèves concernés par les professeurs principaux après le dialogue avec le chef d'établissement (05 ou 08 juin 2020)**. Ils doivent être retournés à l'établissement immédiatement. La saisie informatique de ces vœux sera effectuée par l'établissement au plus tard **le 12 juin 2020**
- **La réorientation vers la voie professionnelle.**
Les élèves de 2^{nde} GT, souhaitant poursuivre leurs études vers la voie professionnelle formuleront des vœux dans la procédure informatique AFFELNET

DEMANDE D'AFFECTATION EN 1^{ère} PROFESSIONNELLE

Lors de la phase d'affectation dans la voie professionnelle les 2^{nde} GT se porteront candidat **prioritairement en 1^{ère} professionnelle**. Les vœux des élèves seront saisis dans l'application AFFELNET.

DEMANDE D'AFFECTATION EN CAP en 1 AN

Les élèves de 2^{nde} GT peuvent aussi demander à se réorienter vers un CAP en 1 an **où ils sont prioritaires**. Les vœux des élèves seront saisis dans l'application AFFELNET

Chaque élève a la possibilité de formuler plusieurs vœux de demande de changement d'orientation

Les dossiers seront remis aux élèves pouvant être concernés le 11 mai avec la fiche de dialogue. Pour remplir ces dossiers, il est fortement conseillé aux élèves de prendre tous les renseignements nécessaires auprès des équipes éducatives (PsyEn, CPE, professeurs principaux). Les dossiers dûment renseignés et signés doivent être retournés au lycée (secrétariat du proviseur) **au plus tard le vendredi 29 mai 2020 avec la fiche de dialogue**. La saisie informatique de ces vœux sera effectuée par l'établissement **au plus tard le 12 juin 2020**.

L'affectation sera notifiée aux élèves le 30 juin 2020.

Rappels concernant l'orientation en filière technologique et la réorientation en voie professionnelle: La constitution des dossiers ne présume en rien de la décision des conseils de classe. Les deux procédures sont indépendantes.

IMPORTANT :

Les élèves souhaitant ou devant quitter l'établissement en raison d'un déménagement ou d'un autre motif doivent en informer au plus vite l'administration du lycée. Selon les cas, les demandes devront être effectuées dès le mois de mai.

C. Manuels scolaires

Votre enfant a bénéficié en septembre 2019 du prêt de manuels scolaires. Nous organisons en fin d'année le retour de ces ouvrages. Un calendrier précis sera communiqué (notamment sur le site internet du lycée). Les livres doivent être rendus en bon état (aucune page manquante ou déchirée). Toute perte, ou dégradation rendant impossible la réutilisation du manuel, fera l'objet d'une facture de reversement à l'établissement. Les élèves doivent rendre également tous les documents et ouvrages empruntés au CDI.

D. Réinscription

Si votre enfant poursuit sa scolarité au lycée, la **réinscription n'est pas automatique**.

- Une page spéciale sur le site internet permettra aux élèves et aux familles de télécharger le dossier de réinscription avec la liste des pièces à joindre dès la fin des conseils de classe.
- Le dossier devra être déposé ou envoyé dûment complété à l'établissement :
 - Au plus tard pour le 20 juin pour les élèves admis en 1^{ère} générale.
 - Au plus tard pour le 03 juillet pour les élèves admis au lycée en 1^{ère} STMG (les élèves doivent en effet attendre les résultats de l'affectation qui seront publiés le 30 juin 2020).
- Si l'inscription n'est pas effectuée dans les délais précisés ci-dessus, le bénéfice de la place sera perdu.
- Les élèves ayant entamé une procédure d'appel (commission le 16 juin) retireront leur dossier de réinscription le lundi 17 juin au matin et devront le rapporter complété au rendez-vous qui sera fixé par les C.P.E.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Jean-Christophe Drappier

